



Assemblée générale annuelle des parents
Mardi 12 septembre 2023 à 18 h 30
Salle polyvalente

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Maude Lemay-Brisebois, présidente du CÉ, se présente puis madame Christine Fournier, directrice, se présente et présente madame Audrey Caron, directrice adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue de la présidente et de la directrice
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 12 septembre 2023
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 20 septembre 2022
5. Rapports annuels 2022-23
 - 5.1. Rapport de l'école sera déposé en novembre 2023
 - 5.2. Rapport du Conseil d'établissement
 - 5.3. Rapport du Comité de parents
6. Projets de l'école Au-Fil-de-l'Eau 2023-2024
 - Équipe école**
 - Nombre d'élèves**
 - Embellissement de la cour**
 - Service Escalé 23-24**
 - Projet éducatif 23-27**
7. Présentation des rôles et des fonctions du CÉ
8. Élections au conseil d'établissement
 - 8.1. Postes en élection (2 postes de 2 ans)
 - 8.2. Membres
 - 8.3. Substituts
9. Élection d'un membre et d'un substitut au comité de parents du CSSP
10. Présentation du rôle de l'OPP et décision de formation



11. Période d'échange avec la direction
12. Première séance du Conseil d'établissement
13. Clôture de l'assemblée

PROCÈS VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

- Ouverture de l'assemblée à 18h35. Dix (10) parents sont présents à l'Assemblée.

1.1. Mot de bienvenue de la présidente et de la directrice

- Madame Maude Lemay-Brisebois, présidente du CÉ, se présente, suivie de madame Christine Fournier, directrice et de madame Audrey Caron, directrice adjointe.

2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée

- Madame Audrey Caron assume le rôle de secrétaire d'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 12 septembre 2023

- Proposé par madame Marie-Noëlle Tanguay et secondé par Marie-Hélène Vinet.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 20 septembre 2022

- Proposé par madame Roxanne Pelletier et secondé par Françoise Robert.

5. Rapports annuels 2022-23

5.1. Rapport de l'école sera déposé en novembre 2023

- Madame Fournier explique que ce rapport sera déposé sur le site Internet de l'école en novembre 2023.

5.2. Rapport du Conseil d'établissement

- Le rapport a été remis à tous les parents. Madame Lemay-Brisebois résume le rapport du Conseil d'établissement. Elle explique également différentes activités et sorties qui ont été vécues en 2022-2023 et qui sont passées par le Conseil d'établissement.



5.3. Rapport du Comité de parents

- Madame Robert explique le rôle du Comité de parents et les ressources disponibles pour celui-ci, qui ouvre entre autres la porte à différentes formations ainsi qu'à la participation dans la prise de décisions au regard du CSSP.
- Elle précise également qu'elle a apprécié l'expérience et que la voix des membres était importante.

6. Projets de l'école Au-Fil-de-l'Eau 2023-2024

Équipe école

- L'équipe est solide et complète. Elle compte environ quatre-vingt-dix (90) membres du personnel. Des remplaçants et de nouvelles personnes se sont ajoutés à l'équipe. Cela demande de l'ajustement et nous permet d'offrir un éventail de services qui répondent aux besoins des élèves.
- De nombreux services sont déployés pour les élèves du préscolaire quatre ans, qui compte quatre groupes.
- Les bureaux des professionnels, regroupés dans l'aile des classes HAMAC de l'école, permet un travail collaboratif par ceux-ci, ce qui est apprécié de leur part.
- L'équipe du service de garde, qui a vécu un remaniement en début d'année, fonctionne bien et travaille de pair.
- Des activités parascolaires, tel que le karaté, de même que les activités des Tornad'Eau, auront lieu cette année. Toutefois, pour la première partie de l'année, nous priorisons les activités en fonction de l'ajustement des nouveaux membres du personnel.
- Les élèves du 3^e cycle bénéficieront à nouveau de l'atelier de Gustav. On propose Lili Malette chez les plus jeunes, dont les ateliers traitent de la persévérance scolaire. Celle-ci touche les élèves de la maternelle à la 3^e année.
- Le policier communautaire proposera divers ateliers adaptés et les enseignants pourront les sélectionner pour leur niveau.
- Le plan de lutte sera révisé le 18 octobre 2023 au CSSP et le comité apportera ensuite des ajustements sur celui de l'école.

Nombre d'élèves

- Looping : Madame Fournier explique que monsieur David (6^e) en est à l'an deux avec ses élèves, alors que madame Dominique (5^e), démarre une nouvelle cohorte.
- Classe techno : Monsieur Francis (3^e) poursuit son projet cette année avec un nouveau groupe.

Embellissement de la cour

- Mme Fournier explique que lors du comité de répartition des ressources (CRR), quatre (4) projets sur vingt-deux (22) ont été acceptés. Le tout sera traité lors de la prochaine rencontre du comité. Nous pourrions donc en apprendre davantage à ce moment en ce qui concerne le projet d'embellissement déposé en 2022-2023.



Service Escale 23-24

- La nouvelle offre de service Escale voit le jour à l'école cette année. Cette dernière permet aux élèves du secteur de bénéficier d'un service complet (2,5 jours de chacun des professionnels), tout en favorisant leur intégration en classe régulière.
- L'équipe plancher, composée de deux TES et d'une orthopédagogue, sont déjà connus de l'école. Leur local, nouvellement rénové, est aménagé pour offrir un service qui répond aux besoins des élèves concernés.

Projet éducatif 23-27

- Le projet éducatif est en cours d'élaboration, étroitement relié au Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP).

7. Présentation des rôles et des fonctions du CÉ

- Le Conseil d'établissement est formé de représentants des parents et de la communauté, d'enseignants et de membres du personnel de l'école. À notre école, il sera formé de quatre (4) parents, de quatre (4) enseignants et d'un membre de la direction.
- Madame Lemay-Brisebois explique que deux postes sont en élection. Des rôles sont prévus pour les membres et ceux-ci se font en alternance, de façon conviviale. Le principal rôle du Conseil d'établissement est d'analyser la situation de l'école, les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves et d'adopter le projet éducatif. Il constitue l'endroit privilégié pour participer aux décisions importantes qui concernent l'école et les élèves.
- Les documents dont il faut prendre compte avant la rencontre sont généralement déposés entre trois jours et une semaine avant la tenue de celle-ci. Un ou deux parents substitués sont également nommés, ce qui permettra de remplacer un membre qui ne pourrait se présenter à l'une des réunions.
- Tous les membres du Conseil d'établissement doivent avoir une formation, disponible en ligne sous forme de courtes capsules à visionner en dehors des réunions.

8. Élections au conseil d'établissement

8.1. Postes en élection (2 postes de 2 ans)

- Madame Lemay-Brisebois explique que deux postes sont à combler cette année et informe l'assemblée de la procédure d'élection.

8.2. Membres

Les parents suivants manifestent leur intérêt pour un poste sur le conseil d'établissement :

- Madame Maude Lemay-Boisvert
 - Madame Emilie Bélisle-Daly
 - Madame Françoise Robert
-
- Comme quelques parents se présentent, un vote est demandé. Ce sera un vote secret pour les parents présents à la rencontre.



- À la suite du vote, les parents suivants sont élus sur le conseil d'établissement pour un mandat de 2 ans :
 - o Maude Lemay-Boisvert
 - o Françoise Robert

8.3. Substituts

- Madame Émilie Bélisle-Daly se propose comme substitut.
- Elle est élue à l'unanimité.

9. Élection d'un membre et d'un substitut au comité de parents du CSSP

- Madame Roxanne Pelletier se propose et est nommée représentante au Comité de parents.

10. Présentation du rôle de l'OPP et décision de formation

- L'organisme de participation de parents (OPP) a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.
- Les parents-bénévoles membres de l'OPP de chaque école réalisent divers projets et activités en collaboration avec le personnel et donnent leur avis sur les améliorations à apporter à l'école. Ils peuvent par exemple organiser des campagnes de financement pour soutenir le projet éducatif de l'école.
- Une proposition pour faire mousser le projet est apportée par Madame Marie-Christine Guindon. Une communication sera envoyée aux parents pour favoriser une participation des parents dans chacun des niveaux, selon leur disponibilité.
- Madame Marie-Christine Guindon propose la formation d'un OPP et Madame Caroline Brodeur appuie.
- Madame Guindon chapeautera l'OPP.

11. Période d'échange avec la direction

- Aucune question n'a été soulevée.

12. Première séance du Conseil d'établissement

- La première séance du Conseil d'établissement se déroulera en présentiel à la salle du personnel le mardi 26 septembre 2023.

13. Clôture de l'assemblée

- Levée de l'Assemblée à 20h00.